

Délibération n°2026-07

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-07-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Thème : AFFAIRES GENERALES 3

Objet : Divers organismes : désignation des représentants

L'an deux mille vingt-six le quatorze du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 08 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 25 Pouvoirs : 2 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Guy JAUFFRED ; David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Brigitte PLAIDY ; Noëlla LEDUC ; Thierry LABUSSIÈRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Karima COEURET ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Jean-Michel GRES ; Lorraine PRUNET ; Robert USSEGLIO ; Céline MOSTEIRO ; Dominique JAUBERT ; Camille FELLER ; Christophe LOPEZ ; Maryse BLANC ; Mathieu RICHARD ; Nadine CURNIER ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Christine SANTUCCI.

Étaient représentés :

M. Didier MOREL donne procuration à M. David GEHANT

M. Stéphane DERRIVES donne procuration à Mme Maryse BLANC

Absents excusés :

Didier MOREL, Stéphane DERRIVES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;

VU le renouvellement du conseil communautaire à l'issue des élections municipales ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de procéder à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs dans lesquels la communauté de communes est appelée à siéger ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-07-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la représentation de la communauté de communes au sein des structures à caractère associatif, syndical ou d'établissements publics partenaires ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De désigner les délégués titulaires et suppléants appelés à représenter la communauté de communes comme suit :

Organismes	Titulaire	Suppléant
Vélo Loisir Provence	Elodie OLIVER	
Agence de développement	David GEHANT	Patricia PAUL
Initiative Haute Provence	Thierry LABUSSIÈRE	Thomas CHERBAKOW
Comité de rivière Durance	Christian CHIAPELLA	
Commission Locale de l'Eau (CLE)	Christian CHIAPELLA	
Comité Départemental pour l'emploi	Maryse BLANC	Christian CHIAPELLA
Communes Forestières	Christian CHIAPELLA	Maryse BLANC
Comité Local des Partenaires LOM	Christian CHIAPELLA Thierry LABUSSIÈRE Elodie OLIVER Maryse BLANC Lorraine PRUNET	Karima COEURET Romain BUISSON Christophe LOPEZ Emmanuel LUTHRINGER Adrien NIMSGERN
Syndicat départemental de valorisation des ordures ménagères (SYDEVOM)	Christian CHIAPELLA Christophe LOPEZ	Thierry LABUSSIÈRE Thomas CHERBAKOW
Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance - SMAVD	Christian CHIAPELLA Stéphane DERRIVES Françoise BERGNA	Guy JAUFFRED Céline MOSTEIRO Robert USSEGLIO
Parc Naturel Régional du Luberon	Christian CHIAPELLA	Mathieu RICHARD
Ecole de musique intercommunale Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Patricia PAUL Gérard VASSEUR	
Comité National d'Action Sociale - CNAS	Maryse BLANC (agent : Marie RAJON)	

- De préciser que les représentants ainsi désignés sont habilités à siéger et à participer aux instances de ces organismes dans le respect des statuts propres à chacun ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
David GEHANT